

LA PRISE DE CONGES

Ou l'art de se moquer du monde !

Le 24 juin 2016, la DRH de France Télévisions a cru bon publier une note faisant de la prise des congés une priorité pour tous ! Jusque-là, l'objectif est louable afin de garantir aux salariés les possibilités de se ressourcer pour exercer leurs activités quotidiennes dans les meilleures conditions. Ce souci pourrait honorer la Direction si telle était vraiment sa véritable préoccupation. Qu'en est-il ?

Il faut rappeler que dans certaines sociétés (France 3 en particulier), la Direction avait simplifié le fractionnement pour encourager les salariés à prendre majoritairement leurs congés pendant la période estivale. Certes, ce geste n'était pas désintéressé et avait pour objet d'accompagner la fermeture des locales pendant la même période. Pour autant, lors de la négociation de l'accord collectif, la Direction s'est ingéniée à revenir sur ces modalités de fractionnement trop favorables aux salariés !

La Direction recommande donc de prendre **au minimum** 3 semaines de congés ou RTT, dans la mesure où les droits acquis le permettent et **quand cela est compatible avec les nécessités de service.**

La note de la Direction spécifie clairement **qu'aucun report ne sera accepté sur l'année 2017.**

Le problème est qu'un grand nombre de salariés seront occupés pendant l'été sur des opérations telles que le Tour de France, les Jeux Olympiques et tout ce qui contribue à assurer la mission de service public de France Télévisions.

Ils se sont vus, en conséquence, refuser la prise de leurs congés/RTT pendant cette période.

Risqueront-ils ainsi la perte d'une partie de leurs droits ?

Plus grave encore, seront-ils, de surcroît, rendus responsables de la dégradation de la santé économique de l'entreprise puisque la Direction n'hésite pas à écrire, en fin de sa note que « respecter les principes de la prise des congés c'est contribuer directement et efficacement à la bonne santé de l'entreprise ».

Il semble que la Direction dispose, de par les textes de l'accord collectif, de suffisamment de moyens dissuasifs amenant les personnels à planifier leurs congés/RTT en temps utile pour ne pas avoir à tenter de les culpabiliser ou de les rendre responsables des aléas de sa gestion approximative.

A quand les amendes imposables à ceux qui ont le culot de travailler sur demande de la Direction ?

Décidément, la Direction de France Télévisions n'en loupe pas une quand il s'agit de se moquer du monde !

Paris, le 13 juillet 2016